

## II

(Communications)

## COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

## Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE

## Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 349/01)

Date d'adoption de la décision	2.10.2013	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36620 (13/N)	
État membre	France	
Région	—	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Aide à la cessation d'activité des pêcheurs professionnels en eau douce impactés par les plans nationaux anguille et PCB	
Base juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Décision du directeur général de FranceAgriMer en date du 19 juin 2012 précisant les modalités de mise en œuvre de mesures à la cessation d'activité des pêcheurs professionnels en eau douce concernés par le plan national de gestion de l'anguille ou par les interdictions de commercialisation des poissons du fait de la pollution par les PolyChloroBiphényles (PCB).</li> <li>— Décision modificative en date du 8 novembre 2012 de la décision du directeur général de FranceAgriMer en date du 19 juin 2012.</li> <li>— Projet de décision modificative de la décision du directeur général de FranceAgriMer</li> </ul>	
Type de la mesure	Régime d'aide	—
Objectif	PME	
Forme de l'aide	Subvention directe	
Budget	Budget global: 7,4 Mio EUR Budget annuel: 7,38 Mio EUR	
Intensité	90 %	
Durée	jusqu'au 31.12.2014	
Secteurs économiques	Pêche, pêche en eau douce	

---

Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature Direction de l'eau et de la biodiversité La Grande Arche 92055 La Défense Cedex FRANCE
Autres informations	—

---

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>

---